



Avis de mise à disposition du public du projet de Convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de Castelnau-Montratier

Du vendredi 12 avril 2024 au lundi 13 mai 2024 inclus

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat et de revitalisation du territoire, la Communauté de Communes du Quercy Blanc mettra en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, à compter de la signature de la convention par les partenaires du projet qui sont la commune de Castelnau-Montratier, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département du Lot, Procivis Sud Massif Central, la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Lot et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics du Lot.

Cette opération se déploiera dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et du programme « Petites Villes de Demain ».

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une offre de services qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Elles ont pour objet la réhabilitation du parc immobilier bâti, par le biais d'un accompagnement technique et d'aides financières.

Les objectifs visés sont :

- La lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
- La rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie
- L'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite
- La lutte contre la vacance

Les propriétaires privées et bailleurs pourront bénéficier d'aides octroyées par l'Anah, le Département du Lot et la Commune de Castelnau-Montratier.

La convention précise notamment :

- Le périmètre de l'opération
- La durée prévue de cette opération (3 ans : 2024 – 2027).
- Le montant total des aides susceptibles d'être accordées
- Les actions d'accompagnement

Conformément à l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, tout projet de convention d'opération programmée doit être mis à disposition du public pendant un mois avant sa signature :

Du vendredi 12 avril 2024 au lundi 13 mai 2024,
à l'accueil de la Communauté de Communes du Quercy Blanc et
à la mairie de Castelnau-Montratier aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet de convention sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Quercy Blanc à l'adresse suivante : www.ccquercyblanc.fr

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations :

- Par voie postale à l'attention de Monsieur le Président – Communauté de Communes du Quercy Blanc – 37 Place Gambetta – 46170 Castelnau-Montratier
- Par courriel à l'adresse e-mail suivante : pvd@ccquercyblanc.fr.

A l'issue de cette période Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc signera la convention qui sera ensuite transmise aux autres partenaires, aux services de l'Etat et à l'Anah. A compter de la signature, la convention pourra être consultée sur le site internet de la Communauté de Communes du Quercy Blanc ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes pendant toute la durée de validité.

Attention : pour bénéficier d'une aide de l'OPAH, vos travaux ne devront pas avoir débuté avant notification de la réception de votre dossier de demande de subvention par l'Anah.